

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS408

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 21

A la deuxième phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de leur exécution »,

les mots :

« de l'exécution de ces prestations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.